



4 je m interroge,peux on m eclaircire

Par daisy, le 17/01/2008 à 01:08

l enfant.elle ne peut pas intervenir dans la demande du pere biologique et elle ne comprend meme pas pourquoi il lui a ecrit puisqu il n a pas de droit sur l enfant.apparemment l insistante social comprend du faite que je laisser voir mon fils a sont pere biologique et me dis vous vous etes surement sentie depasse par le deces du papa de coeur que vous avez voulu bien faire pour votre fils dans la demande d un nouveau papa.cependant je suis tres en colere car le pere biologique a fais un courrier mensongere a l insistante social,le pere biologique a fais de grosses fautes avec mon fils et l insistante social a fais une enquete a l ecole de mon fils.l enquete a l ecole n a rien donne car on na dis de moi une bonne maman tres presente.je trouve sa degeulasse que c est moi qui prenne pour un pere qui fait couche l enfants avec c est copine.je trouve sa bien crade pour moi dans le sans je protege le petit et c est moi qu on viens epie a l ecole de mon fils.c est le monde a l envers.de plus l insistante social m avais bien dis je ne peux intervenir dans cette situation car il na aucun droit sur l enfant par contre elle a pris le temp de lui repondre en faisant savoir au pere biologique qu elle ne pouvait pas intervenir et qu il fallait qu il prenne c est responsabilite et qu il fallait qu il prenne rendez vous avec un avocat.alors faudrait qu on m explique si elle ne peut intervenir est se que l insistante social etais dans le droit de repondre au pere biologique????est se qu elle etais dans le droit de faire une enquete a l ecole de mon fils????dans le courrier du pere biologique y a rien qui dis que je bas,viol mon fils ou que encore je ne le nourris pas ou que chez moi c est crade.rien de tout sa.pourquoi un controle a l ecole de mon fils????c est t elle donne des droit qu elle n avais pas????je fais peux confiance au insistante social car sous pretexte que tu touche le rmi les insistante social enquete sur la vie privee,c est un bon pretexte le rmi je trouve.qu elle sont c est droit a mon insistante social par rapport a cette situation.car quand meme le courrie que le pere biologique a fait a l insistante social date de plus d un ans et le pere biologique na plus redonne de nouvelle.sa montre bien que sont courrie etais bien du bluff que c etais pour me faire peur pour que je cede a lui redonne le petit de temp en temp et qu il na pas fais de saisie de tribunal pour reconnaitre mon fils.comment l insistante social a pu aller enquete a l ecole de mon